



FEDERATION DES FINANCES

**SECTION DES
PYRENEES-ATLANTIQUES
DDFIP
DRDDI**

CHSCT DU 5 MAI 2014

Les deux points de l'ordre du jour du CHSCT du 2 avril 2014 qui n'avaient pu être examinés ont été reportés à la séance du 5 mai 2014.

1) Présentation de la dématérialisation du registre hygiène et sécurité :

L'administration a présenté aux organisations syndicales la dématérialisation du registre hygiène et sécurité, accessible sous Ulysse 64 par un lien direct visible de tous.

Désormais, les agents ne rempliront plus le formulaire papier, mais saisiront directement leurs observations sur un « formuel de saisine » transmis par la voie hiérarchique et suivi en ligne.

En revanche, les remarques relatives au nettoyage ne doivent plus y figurer, car il existe un cahier spécial pour cela. Une note de la Direction rappellera le dispositif.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) a indiqué qu'il n'avait pas accès à Ulysse, pas plus que nos camarades douaniers.

L'administration a donc préconisé l'envoi de ces documents, sous forme dématérialisée, par le secrétaire animateur.

Par ailleurs, un point sera effectué lors du prochain CHSCT sur les anciennes demandes transcrites sur papier et non satisfaites.

Le Président a annoncé aux organisations syndicales la remise à plat des sites « multiservices » (Bayonne, Biarritz, Pau Monpezat et Orléans), notamment en termes de responsabilités des gestionnaires de site.

A cet effet, une note va être élaborée.

2) Vote sur le Plan d'Action et de Prévention (PAP) de la DDFIP :

Suite à l'analyse du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), l'agent de prévention s'est rendu sur deux sites de la Côte Basque, afin d'obtenir un complément d'information sur certaines observations formulées par les agents.

L'un de ces deux sites présente des problèmes d'infiltration d'eau et un souci de ventilation. La Mairie, propriétaire des lieux, sera sollicitée par notre Direction.

Commentaires FO-FINANCES 64 :

Si les Chefs de Poste et de Service ont été sensibilisés par l'administration au remplissage du DUERP, il n'en demeure pas moins que beaucoup de codifications présentent des anomalies (par exemple « danger mortel imminent ») que le groupe de travail n'a pas voulu « invalider » sans prendre à nouveau contact avec les agents.

Il ressort finalement, à posteriori, qu'une formation au bénéfice des collègues aurait été souhaitable, sachant que les membres du CHSCT rencontrent également des difficultés dans l'approche de cet exercice. Cette formation, qui aurait pu être assurée par l'assistant de prévention, aurait grandement facilité la tâche du groupe de travail.

Par ailleurs, il serait utile qu'à l'avenir le groupe de travail dispose d'éléments statistiques nationaux et départementaux relatifs à la survenance des risques (non nominatifs évidemment) lui permettant de travailler efficacement sur les cotations de probabilité de leur réalisation.

De plus, les représentants FO sont intervenus pour regretter la non présentation aux membres du CHSCT d'un document recensant le nombre d'agents en souffrance dans le département. Ils dénoncent, une fois de plus, les suppressions d'emplois au sein de la DGFIP (24 000 depuis 10 ans) qui sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail.

Commentaires FO-FINANCES 64 :

L'analyse des Risques Psychosociaux (RPS) doit prendre en considération le nombre de collègues en souffrance « déclarés » dans les unités de travail, mais également le fait que, le nombre d'agents diminuant et la charge de travail restant la même, cette dernière génère des risques sur de nouveaux agents jusque-là jugés « solides ».

L'administration a apporté quelques modifications au PAP qui ne dénaturent aucunement les remontées faites par les agents.

De fait, les représentants FO-FINANCES 64 ont voté pour le PAP départemental, puisqu'il est le fruit de l'expression des collègues ainsi que des groupes de travail, dans lesquels toutes les organisations syndicales ont œuvré et participé activement (8 journées de réunion).

Commentaires FO-FINANCES 64 :

Quand on veut éliminer un risque, il convient de s'attaquer à la source !

En conséquence, ce vote favorable est à « déconnecter » des suppressions d'emplois qui demeurent pour nous la cause principale de la dégradation des conditions de travail. Nous faisons d'ailleurs nôtres les revendications de nos camarades de la Fédération des Finances FO qui, lors du CHSCT Ministériel du 17 décembre 2013, ont « exigé l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois, des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, la qualité du travail, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention pour une politique ministérielle Santé Sécurité au Travail digne de ce nom, ambitieuse et respectueuse de la réglementation.

3) En questions diverses, ont été évoqués les points suivants :

- les opérations d'inversion de guichet à la Trésorerie de Bedous où, malheureusement, le prestataire pressenti ne pourra pas effectuer les travaux (cessation d'activité),
- les devis relatifs au désamiantage de la chaufferie de la rue d'Orléans,
- la validation d'un devis de pose de stores à la Trésorerie de Mauléon,
- les bandes anti-dérapantes à Oloron,
- les demandes d'aménagement de postes de travail (non proposées par le médecin du travail) à la Trésorerie de Pau Centre Hospitalier (le BIL va examiner cette demande).

Vos représentants à ce CHSCT

Jean-Philippe ALTHAPE (DDFIP Pau, 05 59 82 24 00)
Jean BERNET (Trésorerie Oloron-Sainte-Marie, 05 59 39 46 55)